



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

4512 - Insertion sociale

Pacte de Réussite en faveur des allocataires du RSA : mise en œuvre d'ateliers de mobilisation vers l'emploi - 2ème tranche

Rapport n° CP/2015/602

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Réussite et afin de renforcer l'employabilité des bénéficiaires du RSA, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place des « Ateliers de mobilisation vers l'emploi », axés sur l'image de soi, la préparation des entretiens de recrutement et l'utilisation du Web. Une 1ère tranche de 86 ateliers pour un montant de 98 605 € a été validée en commission permanente du 29 juin 2015. L'objet de ce rapport est de soumettre à la validation de la Commission Permanente la 2ème tranche permettant de planifier 65 ateliers pour un montant prévisionnel de 70 394 €.

Dans le cadre du Pacte de Réussite, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a acté une nouvelle offre d'insertion destinée à intensifier la mobilisation des allocataires du RSA et à renforcer leur employabilité : les ateliers de mobilisation vers l'emploi.

Ce dispositif se fonde sur la loi n°2008-1249 du 1^{er} Décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

Les ateliers de mobilisation vers l'emploi visent à renforcer l'employabilité des allocataires du RSA en parcours d'insertion professionnelle, en travaillant les questions de savoir-être autour de trois thématiques essentielles : la préparation à l'emploi, l'image de soi et l'utilisation du Web. Il s'agit également d'étoffer l'offre d'insertion professionnelle et d'inscrire ces allocataires dans une dynamique plus intensive.

Il s'agit d'ateliers collectifs répondant aux trois thématiques suivantes :

- Atelier « Préparation à l'emploi » - 5 demi-journées maximum (15 heures)
- Atelier « Image de soi » - 3 demi-journées maximum (9 heures)
- Atelier « Bien utiliser le Web pour sa recherche d'emploi » - 4 demi-journées maximum (12 heures).

Une première tranche composée de 86 ateliers pour 620 bénéficiaires du RSA potentiels et d'un montant de 98 605 € a été validée par la commission permanente du 29 juin 2015.

Le présent rapport porte sur le financement de la 2^{ème} tranche de 65 ateliers pour un potentiel de 506 bénéficiaires du RSA portés par 12 organismes pour un montant prévisionnel de 70 394 €.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les montants alloués aux organismes et précisés dans les tableaux joints.

Les prestations des deux associations Redécome et Le Parcours sont financées dans le cadre d'une subvention annuelle déjà versée aux structures et permettant de couvrir le coût des ateliers.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37176	017-6574-564	171 000,00 €	72 395,00 €	70 394,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Réussite, la commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- approuve la sélection des 12 projets avec avis favorable présentés en annexe;*
- approuve le versement d'une aide globale plafonnée à 70 394 € répartie entre 12 porteurs de projet. Les paiements seront effectués sur présentation des justificatifs fournis par les structures.*
- autorise son président à signer les conventions correspondantes. Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type jointe au présent rapport.*

Elle charge en outre le président de mettre en œuvre ce dispositif.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY